

**Réunion de 2014 sur la mise en oeuvre de la dimension humaine de l'OSCE**  
**Déclaration de la délégation du Canada**  
**Séance de travail 7: Tolérance et non-discrimination I, y compris l'égalité des chances pour**  
**les femmes et les hommes et la mise en oeuvre du Plan d'action de l'OSCE pour la**  
**promotion de l'égalité entre les sexes**  
**25 septembre 2014**

Madame la modératrice,

L'égalité entre les femmes et les hommes, l'autonomisation des femmes et des filles, incluant la protection et la promotion de leurs droits, sont au cœur des politiques et des programmes du Canada. Nous appuyons les efforts déployés par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour s'assurer que les droits des femmes et des filles sont respectés et pleinement intégrés dans son travail.

À cet égard, le Plan d'action 2004 de l'OSCE pour la promotion de l'égalité entre les sexes est un outil important pour promouvoir l'égalité au sein de l'organisation et dans chacun des États membres. Que ce soit au secrétariat, au sein des institutions ou dans le cadre des opérations sur le terrain, les activités, les projets, les programmes et les politiques de l'OSCE devraient assurer le leadership et la participation pleine et entière des femmes dans toutes les structures et tous les processus décisionnels.

Comme l'a déclaré le ministre des Affaires étrangères, John Baird, lors de la tenue du Sommet mondial de Londres pour mettre fin aux violences sexuelles lors des conflits : « Il ne suffit pas que les femmes soient dans la pièce, elles doivent être à la table d'honneur ».

Voilà pourquoi le Canada s'est réjoui de l'annonce faite l'année dernière par le secrétaire général Zannier, qui déclarait que les femmes occupaient maintenant le tiers des postes de direction de l'OSCE – ce qui représente un sommet jamais atteint jusqu'ici. Même si cela témoigne de progrès, nous notons que des déséquilibres structurels subsistent entre les différentes parties de l'OSCE et que ces déséquilibres reflètent souvent l'état des choses au sein des États membres eux-mêmes.

Le Canada pilote la résolution annuelle au Conseil des droits de l'homme sur l'élimination de la violence contre les femmes. La résolution de 2014 porte sur le thème de la violence faite aux femmes comme obstacle à leur autonomisation économique et politique.

Le Canada profite également de l'examen périodique universel mené par le Conseil des droits de l'homme pour exprimer ses préoccupations et formuler des recommandations relatives à la prévention de la violence contre les femmes et les filles et à la promotion de leurs droits.

Nous en dirons davantage sur la façon de lutter contre la violence et la discrimination à l'égard des femmes dans le cadre des discussions spéciales de demain. Mais nous pouvons d'ores et déjà affirmer que l'égalité, l'autonomisation, la dignité et la liberté ne seront pas des réalités tant et aussi longtemps que le cycle de la violence et de la discrimination ne sera pas brisé.

Une meilleure ventilation des données et des indicateurs pourrait nous aider à cerner ces problèmes et à nous y attaquer. Ce faisant, nous pourrions non seulement identifier les obstacles particuliers auxquels se heurtent les femmes et les filles, mais nous pourrions aussi développer des solutions appropriées.

Madame la modératrice,

Certaines personnes se demandent pourquoi un organisme de sécurité comme l'OSCE devrait consacrer du temps et des ressources à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. La réponse à cette question est simple : nous pouvons constater de manière fiable que les États les plus prospères sont ceux où les femmes sont pleinement impliquées dans les processus de prise de décision. Le respect et la promotion des droits des femmes et des filles, leur égalité et leur autonomisation sont des vecteurs essentiels de la démocratie, de la prospérité économique, du développement durable et, au bout du compte, d'une sécurité accrue pour tous les citoyens – hommes et femmes – des États membres de l'OSCE. Ce n'est qu'à travers l'autonomisation des femmes et des filles que la stabilité et le développement durable pourront être accomplis.

Les recommandations du Canada sont les suivantes :

- Pour l'OSCE et ses institutions, veiller à ce que les droits des femmes et des filles soient protégés et encouragés et qu'ils soient pleinement intégrés dans leur travail.
- Pour les États participants de l'OSCE, prendre conscience des inégalités qui perdurent entre les femmes et les hommes et adopter les mesures qui s'imposent pour faire face à ces obstacles.